



# CONTRAT SEJOUR FELIN

ENTRE :

**Pension du Domaine de MILLY SARL**, SIRET 812 687 358 RCS Caen, représentée par **Mr VILLATTE Benjamin**  
Sise 3 rue du Clos 14490 NORON LA POTERIE ☎ **06 86 27 08 71** ✉ **pensionmilly@hotmail.com**

ET :

<b>NOM :</b>	<b>PRENOM :</b>
<b>ADRESSE :</b>	
☎	
✉	
Personne à prévenir en cas d'urgence	☎

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

**PENSIONNAIRE(S) :**

<b>Nom du Chat :</b>	<b>Nom du Chat :</b>
<b>Race :</b>	<b>Race :</b>
<b>Né(e) le :</b>	<b>Né(e) le :</b>
<b>Identification :</b>	<b>Identification :</b>
<b>Vétérinaire traitant :</b>	<b>Vétérinaire Traitant :</b>

Pour la période du :

<b>JOUR ARRIVEE :</b>	<b>JOUR DE DEPART :</b>	<b>NOMBRE DE JOURS A COMPTABILISER :</b>
<b>HEURE ARRIVEE :</b>	<b>HEURE DEPART :</b>	

Moyen de règlement : **TOTAL SEJOUR :** €

**PRESTATIONS DEMANDEES :**

- Pension féline : 12€/jour/chat
- Option toilettage

<b>ACOMPTE :</b>	€	Versé à la date du
------------------	---	--------------------

Le solde de la pension est versé le jour d'arrivée.

Fait en double exemplaire à Noron la Poterie, en date du .../.../....

Signature du propriétaire de l'animal précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Pension du Domaine de Milly

Prestations incluses :

- ✓ Alimentation de qualité
- ✓ Chauffage des locaux de manière individuelle
- ✓ Traitement médicamenteux si besoin est
- ✓ Caresses et présence sans concession

LODGE UNIQUE NB CHATS	1 Jour	2 Jours	3 Jours	4 Jours	5 Jours	6 Jours	7 Jours
1 Chat	12.00 € TTC	24 € TTC	36 € TTC	48 € TTC	60 € TTC	72 € TTC	84 € TTC
2 Chats	18.00 € TTC	36 € TTC	54 € TTC	72 € TTC	90 € TTC	108 € TTC	126 € TTC

LODGE SEPRE NB CHATS	1 Jour	2 Jours	3 Jours	4 Jours	5 Jours	6 Jours	7 Jours
2 Chats	10.5€ TTC	21€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC	€	€ TTC

Pour être validée, toute réservation devra être confirmée par le versement d'un **ACOMPTE** représentant **30 %** du montant total. **Celui-ci ne sera pas remboursé en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue.**

Le jour d'arrivée est toujours compté. (La journée de sortie n'est pas facturée si vous récupérez votre animal **avant 12H**, sauf s'il s'agit d'un dimanche ou d'un jour férié.) En cas de sortie anticipée de l'animal, les journées initialement prévues sont dues. Lorsqu'une réservation a été faite et que la durée du séjour est diminuée moins de **4 jours avant le début**, les journées non effectuées seront facturées pour **30 % du montant normal**.

### Option TOILETTAGE :

Sur demande et en fonction des disponibilités du moment, il est possible de procéder au toilettage de l'animal pendant son séjour au Domaine de Milly.

Consultez-nous pour un devis détaillé.

# Conditions générales

Pour respecter les diverses réglementations et lois en vigueur, garantir la tranquillité des propriétaires, la sécurité et le confort des pensionnaires, les dispositions suivantes sont applicables au sein de l'établissement :

**Affaires personnelles** : Nous acceptons les affaires personnelles de chaque pensionnaire (jouets, panier, doudou, etc.), **mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détériorations.**

**Alimentation** : Tout pensionnaire recevra quotidiennement une alimentation de qualité en ration correspondant à ses habitudes, son âge et son poids. **En cas de souhait différent le propriétaire devra fournir l'alimentation** en quantité suffisante pour la durée du séjour, **le tarif journalier restant inchangé.**

Nous prenons en charge les animaux sous régime alimentaire BARF et en ration ménagère. Par mesure d'hygiène et souci d'organisation, nous vous demandons de conditionner les rations journalières dans des récipients fermés hermétiquement (type Tupperware).

**Assurance** : Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

**Chaleurs** : L'établissement accepte les chattes en chaleurs moyennant un supplément de 5€ hebdomadaire.

**Cohabitations** : Si vous souhaitez que vos animaux restent ensemble, l'établissement décline toute responsabilité en cas de conflit.

**Caisse de transport** : A l'arrivée dans l'établissement, les chats doivent impérativement être contenus dans une caisse de transport pour garantir leur sécurité jusqu'à leur lodge dans lequel ils seront logés. Celle-ci sera déposée et laissée en libre accès à votre chat dans son logement.

**Compagnie** : Une surveillance permanente de nos pensionnaires pour les soins, le nettoyage, l'alimentation, les jeux et surtout les câlins est assurée. Tout est fait pour éviter l'isolement psychologique de nos pensionnaires.

**Comportement** : Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes caractériels propres à son animal.

**Couchage** : Chaque logement est pourvu d'un arbre à chat, de panier de couchage, de plateformes et de jouets pour favoriser au maximum les stimuli de votre chat. Cependant il est vivement conseillé d'apporter quelques affaires dont votre chat à l'habitude pour éviter tout syndrome de dépression.

**Décès** : En cas de décès d'un pensionnaire durant son séjour, nous nous engageons à faire établir par son vétérinaire (ou celui qui a été désigné) une attestation mentionnant clairement la cause du décès et ceci aux frais de son propriétaire.

**Dépassement de séjour** : **Le tarif journalier est doublé pour chaque jour supplémentaire en cas de dépassement de la date de fin prévue du séjour sans accord préalable** de la pension du domaine de Milly. Un courrier recommandé sera adressé au propriétaire mettant en demeure de le reprendre sous 8 jours. Passé ce délai, l'animal, considéré comme abandonné, sera confié à un organisme de recueil des animaux.

**Destruction** : En cas de destruction des installations, nécessitant le remplacement d'éléments de structure, une participation forfaitaire sera exigée.

**Fugue :** Si malgré toutes nos précautions, un animal fugue, nous nous engageons à avertir immédiatement le propriétaire. S'il s'avère que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra fournir les éléments nécessaires au dédommagement (facture d'achat par exemple).

**Identification :** **Très important :** Ne sont admis que les chats identifiés par tatouage ou puce électronique. La carte d'identification restera en notre possession pendant le séjour.

**Long séjour :** Lors de réservation pour un séjour supérieur à 4 semaines, un certificat de bonne santé (datant de moins de 5 jours) est exigé à l'entrée et le paiement doit se faire à l'avance par tranche de 28 jours.

**Ouverture :** L'accueil est ouvert, uniquement sur rendez-vous : de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00 du lundi au samedi et de **10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00 le dimanche**. Il est fermé le 1er janvier et le 25 décembre mais ouvert les autres jours fériés de 10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00. Toute entrée ou sortie en dehors de ces horaires sera soumise à un accord préalable et fera l'objet d'un supplément forfaitaire de 5€.

**Parasites :** Il appartient au propriétaire, de protéger son animal contre les puces et tiques et de le vermifuger avant son admission. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter le chien (tiques et puces) ou de le faire traiter par un vétérinaire (vers). Les fournitures et la prestation seront facturées en supplément.

**Propriétaire :** **Seul le propriétaire pourra reprendre le pensionnaire à l'issue du séjour.** Lors de la réservation, il est possible d'autoriser d'autres personnes à reprendre l'animal.

**Rendez-vous :** Pour consacrer un maximum de temps aux pensionnaires et éviter d'interrompre une séance de jeux ou de soins, **l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous et les horaires doivent être strictement respectés.**

**Réservation :** Pour être validée, toute réservation devra être confirmée par le versement d'un acompte représentant 30% du montant de la pension. Il ne sera pas remboursé en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue. Lorsqu'une réservation a été faite et que la durée du séjour est diminuée moins de 4 jours avant le début, les journées non effectuées seront facturées pour 30% du montant normal.

**Santé :** En cas de problème de santé se déclarant pendant son séjour, l'animal sera conduit chez le vétérinaire de la pension : **La clinique vétérinaire de Bayeux**. En cas d'urgence, l'animal sera conduit chez le vétérinaire de garde le plus proche. Seront à la charge du propriétaire : les frais de vétérinaire.

**Séjour :** **La journée d'arrivée sera facturée quelle que soit l'heure du dépôt de l'animal.** La journée de sortie n'est pas facturée si vous le récupérez avant 12H. En cas de sortie un dimanche ou un jour férié, la journée est toujours comptée.

**Sortie anticipée :** En cas de reprise anticipée de l'animal, les journées prévues sont dues.

**Traitement :** Les traitements vétérinaires à administrer doivent obligatoirement être accompagnés **d'une photocopie de l'ordonnance** et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour.

**Vaccins :** Chaque chat doit être à jour de vaccination contre : le typhus, le coryza et la leucose. La vaccination contre la rage est vivement conseillée mais pas obligatoire. **Le carnet de santé restera en notre possession durant le séjour.**

**Nous nous réservons le droit de refuser un chat à son entrée, si celui-ci est en mauvais état, malade ou présente un danger pour ses congénères, sans dédommagement possible pour le déplacement du propriétaire de l'animal.**

**Avant chaque premier séjour chez nous, l'animal devra être vu au cours d'un rendez-vous de connaissance afin que nous puissions évaluer le caractère de l'animal et que le propriétaire réponde à un questionnaire afin de mieux connaître l'animal.**